

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00087

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DE
RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230008710

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES

La Métropole souhaite contribuer aux objectifs de massification de la rénovation énergétique et à la réduction des consommations énergétiques du secteur résidentiel. Le plan d'action du PLH prévoit la mise en place d'un dispositif visant l'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des copropriétés de son territoire.

Par délibération du 24 mars 2022, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place d'un dispositif financier à la rénovation énergétique des copropriétés pour la période 2022 à 2024. Ce dispositif concerne des copropriétés qui ne sont pas « fragiles » et « dégradées » au sens de l'Anah ou accompagnées dans des dispositifs dédiés.

Les modalités d'intervention de la Métropole prévoient un cofinancement des travaux des parties communes réalisés par les syndicats de copropriétaires, notamment selon le niveau de performance énergétiquement atteint.

Par ailleurs, pour les copropriétés éligibles au dispositif national Ma Prim'Rénov copropriété, Saint-Etienne Métropole soutient le financement des quotes-parts travaux des propriétaires occupants sous plafonds de ressources définis par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), sous la forme de primes individuelles.

Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en lien avec l'ALEC42 sur la durée du dispositif de 2022 à 2024. La présente programmation concerne les projets suivants :

- LE LIERRE (Saint-Etienne) : 16 logements,
- LE ROYAL BELLEVUE (Saint-Etienne) : 145 logements,
- LE PASTEUR (Unieux) : 22 logements.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 311 250 € pour un montant global des travaux de 3 093 555 € HT. Le détail des opérations est annexé au présent rapport.

Cette programmation fera l'objet d'une signature de conventions annexées à la présente délibération et qui précisent les modalités d'interventions et de versement de l'aide de la Métropole.

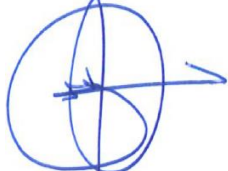
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre du soutien de Saint-Etienne Métropole à la rénovation énergétique des copropriétés : Le Lierre et Le Royal Bellevue à Saint-Etienne ainsi que Le Pasteur à Unieux,**
- **valide le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 311 250 € pour ces trois projets,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2023 et suivants, destination HABR3, chapitre 204.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

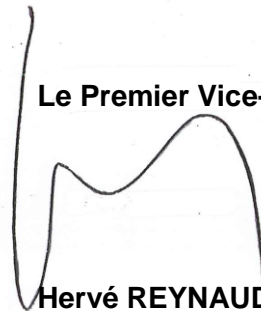
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD